



N° 174

NOVEMBRE 2007

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

UNITE DANS LA DIVERSITE

C'est facile à dire, mais pas toujours évident à réaliser. Pourtant celle du mouvement sportif semble plus que jamais nécessaire face aux évolutions rapides que l'on est en train de vivre, et celles qui se préparent.

Nous devons relever ce défi, le CNOSF travaille depuis longtemps à cette unité, mais celle-ci ne se décrète pas, il y a souvent un pas entre la parole et les actes. La théorie de la pyramide renversée prônée par le CNOSF induit une grande démocratie au sein des associations, elle permet le dialogue avec tous les courants de pensée.

La traduction de cette volonté passe par une écoute réciproque conduisant à bâtir des politiques globalement communes. Il s'agit d'un exercice difficile, il appartient à chaque discipline de lancer des actions dans ce sens, certaines ont su prendre courageusement ce chemin.

Face aux pouvoirs publics, le sport doit affirmer ses choix et adopter des positions communes cohérentes sur des bases simples, mais précises. Force est de constater que l'on n'est pas encore rendu à ce stade, même si les efforts sont perceptibles.

L'union doit être solide, mais elle ne signifie pas que l'on doive assister à des réunions où la parole est accaparée, le président parle et «la messe est dite». Comment alors s'étonner ou même s'indigner que des dirigeants désertent les réunions de ce type où le débat est absent faute de trouver des sujets qui suscitent l'intérêt.

Cette manière d'agir ne facilite pas le renouvellement des dirigeants, il rebute les jeunes que l'on s'efforce d'amener à prendre des responsabilités. Le mode de gouvernance, mot qui semble parfois effrayer ou tout du moins déranger, doit en tenir compte.

Une association ne peut se diriger comme une entreprise en raison de ses objectifs et de la cohabitation nécessaire entre bénévoles et salariés. De brillants analystes ont su le démon-

trer, ils nous ont donné des pistes à ce sujet, nous les avons publiées dans le SCOOP. L'unité doit donc se construire autour d'un projet partagé et des schémas propres au modèle associatif, un laboratoire d'idées qui permet une participation aux décisions choisies par une majorité.

Si l'on admet ce processus démocratique, il convient alors de passer de la parole aux actes, et donc de franchir le pas. On est souvent loin de le faire, c'est la raison pour laquelle l'unité n'est qu'une façade qu'il est aisé d'ébranler. Les élections devraient être le moment privilégié qui permette de définir la politique sportive de l'association, à la condition que l'on sorte du schéma traditionnel.

Celui-ci n'est pas du tout propice à un débat d'idées lequel se prépare avant. Le scrutin de liste serait plus propice, il est peu utilisé, mais rien n'empêche que les leaders des équipes viennent exposer leur projet respectif. On voterait alors pour une équipe identifiée au service d'un projet. Les élus(es) de chaque équipe, sans déroger aux statuts, procéderaient à l'élection de président ou de la présidente.

Pour parvenir à ce processus, il serait nécessaire d'organiser des réunions préalables où l'on puisse examiner sereinement les projets et poser les questions qui permettent de les rendre le plus lisible possible.

L'élection passée, le président ou la présidente se devrait de mettre en œuvre le projet avec un esprit d'ouverture rassemblant tous les courants. L'unité se traduirait donc par la composition d'une équipe faisant appel à toutes les compétences où les responsabilités seraient dès lors partagées.

Cette proposition s'adresse, tout d'abord, aux CDOS et aux CROS qui pourraient montrer l'exemple d'une vraie gouvernance, sera-t-elle entendue ?

Christian Lopes

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

LA GOUVERNANCE

Même si certains dirigeants sont encore hostiles à ce simple mot, la majorité est sensible à ce qu'il recouvre ; à savoir le respect des règles et procédures qui régissent l'exercice du pouvoir au sein de l'association et son contrôle.

Il est donc souhaitable de s'attacher à une bonne régulation en respectant de bonnes pratiques car le législateur a tendance à vérifier celle-ci, afin d'éviter des dérives qui peuvent amener des dirigeants à rendre des comptes. Cette nouvelle tendance touche de plus en plus les grosses associations, la presse s'est fait l'écho régulièrement de faits délicieux et de mises en examen.

Ainsi, il s'agit de se doter d'un mode d'organisation garantissant une gestion efficace et transparente. Il est donc important de rappeler que l'assemblée générale est un organe souverain et délibérant. Le pouvoir des dirigeants est confié par cette assemblée.

Si un certain nombre de pouvoirs sont inscrits dans les statuts, ceux qui ne figurent pas sont du ressort de l'assemblée, ils doivent faire l'objet d'un mandat exprès.

C'est donc devant l'assemblée générale que les dirigeants doivent rendre compte de leur gestion, pour ce faire, les documents présentés doivent permettre une lecture facile. Il est donc souhaitable, tout en respectant les normes comptables associatives de joindre un document annexe de synthèse. Le quitus donné sur les comptes n'a de valeur que si les informations données sont exemptées de dissimulations, ou rendues peu explicites ou inexploitable. Ce quitus serait alors sans aucune valeur, et n'aurait aucune incidence sur une action publique engagée pour des faits délictueux.

A savoir que les membres de l'association peuvent la déclencher par des plaintes individuelles ou collectives.

Les pouvoirs des dirigeants sont ceux qui leur ont été conférés par les statuts et par l'assemblée générale, ils peuvent les déléguer à un salarié de l'association, tel qu'un directeur. Toutefois cette délégation n'exempte pas les délégués d'un contrôle sur la personne agissant alors pour leur compte.

A ce sujet, les attendus d'un jugement d'un tribunal de grande instance de Lille, illustrent parfaitement ce propos : condamnation des administrateurs à une liquidation judiciaire pour faute de gestion alors que l'association était dirigée en fait par un directeur salarié.

Le rôle du bureau n'est pas toujours bien apprécié, il est l'exécutif de l'association, il doit donc veiller à la mise en œuvre des délibérations de l'assemblée générale et du comité de direction. Il prépare les délibérations de ce dernier et ne doit pas le transformer en chambre d'enregistrement, il appartient au comité directeur de prendre des décisions au vu des éléments présentés.

Le contrôle n'est donc pas un acte de défiance, il permet d'avoir une maîtrise pour assurer une bonne gestion, elle se mesure par la réalisation du projet associatif ou des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

En ce sens, la professionnalisation, c'est la clarté de la gestion qui s'appuie sur des principes simples accessibles à tous les membres.

AGENDA 21

Nous avons déjà abordé ce sujet dans l'Edito de notre précédent numéro. Les manifestations sportives peuvent permettre de mettre en pratique quelques gestes citoyens en faveur du développement durable.

L'UFOLEP a eu la bonne idée d'éditer un guide qui donne des idées simples et concrètes. Il ne s'agit donc pas de règles, mais de conseils qui doivent amener à une prise de conscience qui existe déjà.

Dans la préface de ce petit manuel, nous avons relevé cette phrase : « Penser globalement et agir localement, telle est la devise de tous ceux qui pensent que le pire n'est pas forcément inéluctable et que chacun se doit d'être citoyen du monde. Penser que nous ne sommes rien face à la complexité des problèmes écologiques est une attitude suicidaire »

Si on résume cette pensée, on peut aussi dire qu'il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des fatalistes. En partant de cette idée simple, on peut chacun à notre niveau, prendre en considération des conseils tels que :

- Réduire les déplacements qui sont sources de nuisances et de gas-

pillage

- Respecter les sites des compétitions et les environnements
- Choisir des aliments en se tournant vers des productions locales et des emballages collectifs recyclables
- Utiliser l'eau avec modération
- ... Etc

Ce guide donne des exemples détaillés, appelant le bon sens. Nous devons apporter notre contribution, car s'il est vrai qu'il faut des millions de grains de sable pour faire une plage, nous pouvons être des grains assez nombreux pour entraîner ce réflexe éthique.

Certains diront que le sport est mis à « toutes les sauces ». Ceci n'est pas une obligation, mais un devoir qui s'impose à tous, car c'est l'avenir de la planète dont il est question.

Nous vous rappelons que le CNOSF a élaboré une proposition sur la base de l'agenda 21 édité en 2004. Vous la trouverez sur le site : www.franceolympique.com

Sources d'informations : La Lettre de l'Economie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, Le Figaro, l'Equipe

BENEVOLES ET ASSURANCES

Un sujet important qu'il est toujours bon de rappeler. Il convient de bien évaluer les risques dont le bénévole peut être la victime ou l'auteur que l'on classe en deux catégories :

- 1) cas, c'est un problème de « responsabilité civile »
- 2) cas, ceci relève du contrat « responsabilité civile et exploitation » de l'association ou du contrat « individuel accident ».

Il y a les dirigeants « de droit » donc élus et de ce fait, qui sans mandat exécutent des actes de gestion positifs, mais ceci va à l'encontre des statuts. En matière de dommages causés à l'association, les dirigeants élus supportent une responsabilité financière personnelle.

Dans les autres cas, c'est la garantie « responsabilité civile exploitation » qui interviendra, sauf cas du dommage volontaire.

Dans la clause définissant les assurés doit figurer la mention que les membres de l'association sont considérés comme tiers entre eux.

Il existe un troisième cas qui s'adresse aux associations importantes où il est nécessaire de bénéficier d'une garantie « mandataires sociaux ». Cette garantie favorise la prise en charge des condamnations pécuniaires ordonnées par les tribunaux, ainsi que les frais de procédure. Des extensions sont possibles permettant une protection vraiment efficace. Ceci a un coût, mais cette protection a le mérite de pouvoir, peut-être, lever les craintes qui freinent l'engagement associatif.

On notera que cette protection est souvent proposée par les fédérations sous la forme de contrats de groupe, il est bon de les consulter avant de s'adresser à une assurance.

L'utilisation de son véhicule personnel engendre souvent bien des questions, les risques peuvent être intégrés dans le contrat multirisque de l'association ou faire l'objet d'une police particulière « l'auto-mission ».

- En résumé, l'association doit impérativement recenser les risques auxquels sont exposés les bénévoles, elle doit leur garantir qu'en cas d'accident, ils seront indemnisés. Pour ce faire, elle doit veiller à les faire bénéficier d'une protection résultant de la combinaison de plusieurs garanties couvrant l'intégralité des risques identifiés
- Là encore, notre CRIB saura vous conseiller, n'hésitez pas à le consulter.

15ème CONGRES DU CNCD

C'est avec joie, mais aussi hélas avec une grande tristesse, que le CDOS de l'Isère a reçu les congressistes en raison du décès de son président Pierre BELIN. De nombreux hommages lui ont été rendus tant par les dirigeants du CNOSF, Henri SERRANDOUR et Georges PLANCHOT, que par les élus locaux, tout particulièrement le maire de Grenoble.

L'olympisme était son idéal de vie, il avait une conception très humaniste de ses responsabilités. La qualité de l'organisation lui doit beaucoup par sa faculté à mobiliser les moyens humains du CDOS et aussi ceux des partenaires institutionnels.

On doit bien dire que lorsque nous allons en province, les élus politiques locaux et régionaux se sentent concernés et honorés par notre présence. L'ambiance contraste avec elle de la région parisienne qui a trop tendance à tenir le mouvement sportif à distance respectueuse, courtoise, mais pas assez chaleureuse.

Avant l'ouverture de la séance plénière du congrès du samedi 13, des ateliers nous étaient proposés le vendredi 12, on avait le choix, le notre se porta sur l'Agenda 21 et le développement durable dans lequel le mouvement sportif semble vouloir s'investir pleinement. En ce sens de nombreuses initiatives ont déjà été réalisées, les expériences réalisées sont bien perçues par le public et les politiques locales de l'environnement.

L'ouverture du congrès fut faite par le président du CNCD, Georges PLANCHOT, qui aborda tout de suite le thème « Politiques sportives fédérales et territoriales », « cohérence et complémentarité ». Il jugea que nos résultats étaient insatisfaisants. Ceci tient, sans doute, à nos modes d'élections et aux sensibilités particulières, exception faite pour la région Poitou-Charentes.

Il est donc indispensable d'apprendre à travailler ensemble, CROS, CDOS, fédérations sportives et leurs organes déconcentrés. On a remarqué la présence de quelques présidents et une présidente de fédérations qui avaient répondu à l'invitation du CNCD.

Henri SERRANDOUR, après de sérieux ennuis de santé, affichait une bien meilleure forme physique pour le plus grand plaisir des congressistes. Sa présence et son allocution traditionnelle marquèrent tout l'intérêt qu'il porte au CNCD, ce qui est toujours précieux pour notre action qui devient de plus en plus difficile à maints égards.

Le CNOSF s'efforce de faciliter la gouvernance du sport en signant des accords, le dernier en date est une convention avec les régions qui sont des catalyseurs d'échanges avec les populations. Prochainement une convention sera signée avec les départements, sans oublier, la prochaine rencontre avec les Maires où il existe un accord implicite pour une gouvernance liée à son rôle sociétal.

Les villes et les communes sont de loin les premiers financeurs et décideurs en matière sportive.

Nos actions doivent être lisibles en cohérence avec les politiques territoriales, les pratiques doivent s'inscrire dans la droit commun. Nous devons avoir cette cohérence pour pouvoir mieux travailler au développement, mais sans oublier les politiques sportives qui sont de la compétence des fédérations.

Avant de passer en ateliers pour débattre du thème, Denis CHEMINADE et Patrick BAYEUX du CNOSF en dressèrent les grandes lignes et l'historique.

Denis CHEMINADE :

Il mit l'accent sur le déséquilibre qui existe entre l'organisation des fédérations qui n'ont pas suivi l'évolution des clubs pour répondre aux demandes du terrain et des politiques. Il souligne que personne n'a les moyens de répondre.

Patrick BAYEUX :

Il existe une grande hétérogénéité des politiques fédérales avec des gouvernances très diverses. On est face à des territoires multiples et à une territorialisation de l'action publique.

Au niveau des intercos, il y a un brouillage des politiques et des compétences, on a des compétences et pas de politique ou vice-versa ... Les mécanismes de territorialisation sont montants ou descendants, l'approche est globale ou sectorielle. Aucun territoire ne fonctionne de la même manière, du reste qu'est ce qu'un territoire ? Une boîte à Pandore car les politiques se construisent parfois sur des territoires virtuels sans réelle identité. Résultat, il n'y a aucune cohérence et le sport peut s'y retrouver totalement absent pour 3 ou 6 années ...

Ce constat était sans complaisance, mais réaliste ...

Enfin un mot sur le budget consacré au sport qui selon les éléments accessibles à tous prouvent que l'Etat commence à ne pas tenir ses engagements.

407 millions d'euros en 2008 contre 441 millions en 2007, soit une baisse de 8 %.

A ceci s'ajoute la suppression de 258 emplois au Ministère Jeunesse et Sport.

La parole fut ensuite donnée aux présidents des fédérations, quelques extraits des déclarations :

- Logique de proximité
- Conception ouverte sur des équipements multifonctionnels
- Développer des solidarités qui ont un sens pour l'équilibre de la société
- L'homme doit être au cœur du dispositif
- Il existe trop de distance entre les mots et les actes
- Le sport a une mission de service public
- Il doit y avoir un retour sur les actions sociales et pas uniquement sur les résultats.

La pose déjeuner aura permis aux rapporteurs des quatre ateliers qui suivirent de présenter l'après-midi les comptes-rendus, avant leur présentation diverses informations nous furent communiquées, celle qui retint le plus notre attention porta sur la chaîne sport dont le responsable, Stéphane GOUDEAU, sur les instructions du CNOSF, ne put beaucoup s'étendre pour le moment.

A l'écoute des rapports qui suivirent, il semble, de notre point de vue, nécessaire que les CROS, CDOS et CTOS connaissent les politiques fédérales existantes pour mieux travailler avec les structures déconcentrées. On a bien perçu un malaise à ce sujet, car il existe des fédérations qui n'ont pas une politique très lisible pour le moins

Sur un autre registre, les formations des dirigeants doivent s'inscrire dans une méthodologie globale adaptée aux demandes afin de répondre aux nouveaux enjeux. On constate qu'il existe une pléthore de formations, est-ce bien raisonnable ?

En ce qui concerne le thème propre il semble évident que nous avons besoin d'une sérieuse formation dans les CROS et les CDOS pour nous permettre d'être en mesure de discuter avec les financeurs régionaux ou départementaux.

Beaucoup d'intervenants vinrent sur la scène pour commenter les rapports des ateliers ce qui ne permit pas d'avoir des échanges avec les congressistes, dommage !

Enfin, avant de conclure, le président Georges PLANCHOT aborda le CNDS 2008, mais nous préférons attendre les informations plus précises qui ne tarderont pas à nous parvenir. Il semble que nous risquions d'avoir de mauvaises surprises, si c'est le cas, il nous faudra réagir, donc attendons.

ÉCHOS 94

RUGBY, SANTE ET FORMATION

A l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, le département STPAS de l'université Paris 12 et le dispositif « Sport Santé Préparation Physique » du Conseil Général du Val de Marne organisent (ou ont organisé !), 3 soirées de conférences-débats ouvertes à tous.

Programme :

- Lundi 15 Octobre : «La sécurité au c?ur de la mêlée»
- Lundi 12 Novembre : «Préparation physique, performance et santé dans le rugby»
- Lundi 3 Décembre : «Le coaching»

De 19h à 21h à l'université PARIS 12 – Créteil, Amphithéâtre gris sur la dalle. Même lieu et mêmes horaires pour les trois soirées

Accès en voiture : 61 avenue du Gal de Gaulle à Créteil, parking Palais des Sports

Méto ligne 8, Créteil Université ou RER B station Vert de Maisons

Fléchages « CONFERENCES RUGBY »

EQUITATION

Un derby à couper le souffle !

Dans le décor envoûtant du Parc des Lyons de Santeny, dame nature a offert ses charmes à la présentation du traditionnel et fameux Derby, dans le cadre CSO National Amateur 3, les 22 et 23 Septembre 2007. Epreuve spectaculaire où, à la différence des compétitions de saut d'obstacles traditionnelles, il faut véritablement posséder une bonne part de témérité.

En lice, 43 concurrents inscrits dont 11 Val de Marnais.

Les spectateurs ont eu droit à un spectacle haut en émotions. La foule fût en liesse du début à la fin de l'épreuve. La jeune cavalière minime, Val de Marnaise Camille CHAUFFARD des Ecuries DEFOLNY sur son poney de selle de 12 ans Helios de Ty, a offert une prestation à couper le souffle et s'est installée au terme d'un sans faute en première position.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'EKIDEN

Un grand bravo à Georges MANIEY, président de la Ligue du Val de Ce disL'EKIDEN ? Mais qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un relais de course à pied, sur la distance d'un marathon, réalisé par une équipe de 6 coureurs effectuant chacun une partie du parcours. Extrêmement populaire au Japon, cette épreuve d'athlétisme est de plus en plus pratiquée dans le monde.

La Fédération Française d'Athlétisme avait accepté la candidature d'Asphalte 94 pour l'organisation des championnats nationaux de 2007. Organisateur de l'Ekiden et du Marathon-Relais du Val-de-Marne, deux événements du Parc Interdépartemental de Paris Val-de-Marne, l'Asphalte 94 est un club très dynamique du département, l'un des rares en France capable de relever ce défi.

Et pour gagner ce challenge, Dominique BONTOUX (président du Comité d'Organisation Locale), Daniel CORBILLON (président d'Asphalte 94) et leur équipe ont travaillé d'arrache-pied pendant un an. Les tâches ne manquent pas : démarches administratives, hôtellerie, logistique, transports, marketing, communication, signalétique, animation de la semaine de course pour les jeunes du département... Sans compter les préparatifs inhérents à la compétition : tracé du parcours, gestion des engagements, informatique, ravitaillement en course, chronométrage, organisation du jury, podiums, contrôle anti-dopage ...etc.

En étroite collaboration avec la Fédération, la Ligue d'Île-de-France, le Comité Départemental pour la partie sportive, et avec le Conseil Général, les autorités du Parc de Choisy pour la partie logistique, l'équipe a préparé l'événement avec enthousiasme.

Et le 7 octobre, tout était prêt !

Même le soleil était là, pour accueillir les 166 équipes participant au championnat national, auxquelles s'étaient joints les coureurs de "sport en entreprise" ainsi que les "open" portant leur total à 250 équipes. Venues de toute la France (y compris de l'Île de la Réunion !), elles ont pu apprécier l'accueil Val-de-Marnais. Il faut savoir que les précédentes éditions du championnat rassemblaient... 80 équipes.

Quel succès, et quelle récompense pour l'équipe organisatrice et les 150 bénévoles de la manifestation !

Si la victoire revint au club "Haute Bretagne" pour les hommes, et à "Alès Cévennes" pour les femmes, chaque fois devant "Lille Métropole", la meilleure équipe Val-de-Marnaise fut celle de l'US Ibérique du Plessis-Trévisé (42ème).

Car notre département fut également bien représenté, avec l'ASA Maisons-Alfort (48ème), l'Elan de Chevilly-Larue (54ème)... et bien sûr l'Asphalte 94 (87ème) devançant de peu l'AO Charenton (92ème). On remarqua même, parmi les équipes "open", celle du Conseil Général du Val-de-Marne !

Les vainqueurs reçurent leurs médailles des mains de M. TISSEYRE, Vice-président du Conseil Général du Val-de-Marne, Michel GIRAUD, Vice-président de la Fédération Française d'Athlétisme, Jean-Jacques GODARD, Président de la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme, Chantal SECHEZ, Présidente de la Commission Régionale des Courses Hors Stade, Alain MERIGOT, Vice-président du CDOS 94 et Philippe LORIN, Président du Comité Départemental d'Athlétisme.

Depuis, les compliments et éloges n'ont cessé de parvenir de la part des clubs participants, pour cette organisation qui restera pour eux un grand souvenir.

Loin de se reposer sur ses lauriers, l'équipe de l'Asphalte 94 s'est déjà remise à l'ouvrage...collaboration avec la Commission départementale des courses hors stade pour l'organisation du cross de la Sagittaire et du Cross International du Val-de-Marne en novembre, préparation du Marathon-Relais du 21 juin (on y attend 400 équipes de 4 coureurs !)

Toujours bénévole... mais toujours "pro" !

Rendez-leur visite sur... www.asphalte94.com

LE CDOS ETAIT PRESENT....

Le 8 Octobre, à la réception en l'honneur du mouvement sportif Francilien, au musée du Quai Branly (C.LOPES)

Le 19 Octobre, à la remise du diplôme d'honneur à l'équipe Vitriote distinguée lors de l'opération « Sport en Filles » (C.LOPES)

Le 19 Octobre, à la 4e fête des clubs et des lauréats du C.D Equitation à Vitry s/Seine (J.CELERIER)

Le 19 Octobre, à l'assemblée générale du C.D d'Athlétisme, à Créteil (C.LOPES)

Le 23 Octobre, au Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports et des Loisirs le Tremblay, à Champigny s/Marne (R.BAUMANN)

Le 24 Octobre, au vernissage de l'exposition photographique de Gérard de Saint-Maxent, en soutien de l'association « Ostéopathie pour les enfants polyhandicapés, à Créteil (J.C.RAOUX)

Le 29 Octobre, à la soirée de l'Athlétisme Val de Marnais 2007, à Charenton (A.MERIGOT)

MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS DE NOVEMBRE

DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACTS
1, 3 et 4 novembre	Saint-Maur	Tournoi National de Tennis de Table	VGA : 01 48 83 44 24
18 et 25 novembre	Créteil	Régate «les Pieds Gelés»,	Cercle de la Voile : 06 61 45 48 72
18 novembre	La Queue en Brie	Course nature «La Sagittaire»	marc.anfreville@wanadoo.fr ou 01 48 99 17 10